



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par : l'Alliance internationale des femmes, l'American Association of Retired Persons, l'Association soroptimiste internationale, le Conseil international des femmes, la Fédération internationale de la vieillesse, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, le Comité des États-Unis pour le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme; la Communauté internationale bahaïe, la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques; la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes juristes, la League of Women Voters of the United States, la National Association of Negro Business and Professional Women's Club, Pan-Pacific Southeast Asian Women's Association International, le Trickle Up Program, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social; Altrusa International, l'Armenian International Women's Association, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, organisations non gouvernementales inscrites sur la Liste

* E/CN.6/2003/1.



Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

Nous, organisations non gouvernementales internationales et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité des organisations non gouvernementales auprès du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), saluons, en appelant votre attention sur eux, les efforts spéciaux du Fonds au sujet des deux questions thématiques inscrites à l'ordre du jour de la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme : i) participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin; ii) droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles conformément au Programme d'action de Beijing et aux textes adoptés à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En outre, l'esprit d'initiative démontré par UNIFEM et les programmes de fond qu'il a établis dans ces domaines renforcent nos propres travaux.

Les droits fondamentaux de la femme sont au coeur de tous les programmes d'UNIFEM qui, dans ses travaux, continue de privilégier trois domaines d'action :

- Élimination de la violence à l'égard des filles et des femmes de tous âges au moyen d'investissements dans des stratégies de prévention, de protection et de sensibilisation;
- Contribution à l'application effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Amélioration de la compréhension qu'ont les gouvernements, les activistes et les partenaires du système des Nations Unies des liens entre les droits de la personne, l'égalité des sexes et le VIH/sida aux fins du renforcement de l'action contre l'épidémie.

L'appui qu'apporte UNIFEM aux initiatives visant à éliminer la violence contre les femmes encourage les innovations et leur application. Le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes joue le rôle d'un laboratoire pour l'évaluation et le financement des stratégies nouvelles et innovantes et pour les pratiques optimales. Depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale a fourni plus de 7 millions de dollars à 73 pays. Les enseignements tirés de l'activité du Fonds d'affectation spéciale sont intégrés aux programmes nationaux, régionaux et mondiaux à partir desquels le réseau et les partenaires d'UNIFEM sur le terrain établissent des stratégies à long terme et à fort impact d'élimination de la violence contre les femmes. Les initiatives d'UNIFEM sont également axées sur la création d'un environnement facilitant l'élimination de la violence à l'égard des femmes grâce à la promotion de législations nouvelles ou renforcées.

L'action d'UNIFEM en faveur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes vise principalement à accroître l'efficacité de la procédure d'établissement des rapports, de suivi de la Convention

et d'application de ses dispositions et de renforcer la capacité des gouvernements et des organisations non gouvernementales d'établir des partenariats afin de créer des cadres juridiques et politiques favorables à l'égalité des sexes.

Le programme d'action d'UNIFEM sur les femmes, les droits de la personne et le VIH/sida s'emploie à placer les dimensions de l'épidémie concernant les femmes et les droits de la personne au centre des stratégies, programmes et politiques adoptés par les gouvernements, les programmes et institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Dans ce domaine, UNIFEM appuie le renforcement des capacités en matière d'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida, s'emploie – par une action locale – à transformer la vie des femmes touchées directement ou indirectement par le VIH/sida et à faire entendre leur voix dans les instances nationales, régionales et mondiales. Il coprésidé, avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Groupe de travail interinstitutions sur la sexospécificité et le VIH/sida.

En ce qui concerne les femmes et les médias, UNIFEM élabore et appuie diverses stratégies, de plus en plus nombreuses, destinées à mettre au point et à diffuser des supports d'information et des documents qui informent les défenseurs des droits fondamentaux de la femme aux niveaux régional et national, les inspirent et les mettent en relation. Le Fonds encourage la formation des journalistes au problème du sexisme et la création, dans différents pays, de réseaux d'information sur l'égalité des sexes. Dans un catalogue intitulé « Picturing a Life Free of Violence », il énumère et explique un ensemble de stratégies de communication et de matériels audiovisuels qu'il a utilisés afin de combattre la violence contre les femmes dans le monde.

Avec la Division de la promotion de la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, UNIFEM est l'une des organisations fondatrices de WomenWatch, le réseau électronique d'information des Nations Unies sur l'égalité des sexes et les femmes. Le Fonds publie un bulletin, *Currents*, qui contient les dernières nouvelles concernant les travaux novateurs d'UNIFEM et qui est également disponible sur Internet.

UNIFEM favorise l'accès des femmes aux technologies de l'information. On compte parmi ces initiatives novatrices le partenariat entre CISCO Systems et le Gouvernement jordanien, qui vise à créer des programmes répondant aux besoins et aux intérêts des jeunes femmes, et WINNER II, une formation au niveau mondial destinée aux femmes chefs d'entreprise souhaitant vendre leurs projets en ligne.

Le Comité des organisations non gouvernementales auprès d'UNIFEM approuve sans réserve le travail efficace et important que réalise le Fonds en faveur de l'égalité des sexes, de la paix et du développement. Nous lançons un appel afin qu'il reçoive un soutien financier accru aussi bien des États Membres que des organisations non gouvernementales. Les partenariats entre UNIFEM et les bureaux de pays du PNUD ont augmenté de 12 % l'an dernier; toutefois, à cause du manque de ressources, les demandes du Fonds d'affectation spéciale auxquelles on n'a pas pu répondre se sont élevées à 16 millions de dollars. Le dynamisme d'UNIFEM nous est indispensable pour continuer de promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans le monde.